



## Accrochage dans un parking

Par **auremo**, le **09/07/2011** à **11:46**

Bonjour,

je suis actuellement locataire dans un immeuble au dessus d'un centre commercial et un matin j'ai eu un accrochage avec le portail de mon parking souterrain. Le centre commercial a déposé une plainte contre moi et m'a envoyé le devis. Le parking dispose d'une barrière et d'un portail, le matin de l'accrochage la barrière s'est levé et refermé derrière moi alors que le portail ne s'est pas ouvert. Je suis donc sorti de mon véhicule, j'ai voulu appeler la sécurité par le biais des interphones prévu a cette effet mais le boutons de ces 2 interphones était cassé. J'ai regardé si il y avait quelqu'un au poste de sécurité et il n'y avait personne. J'ai donc dû ouvrir le portail a la main mais celui ci ne s'ouvrait pas entièrement manuellement alors j'ai du forcer le passage et j'ai abimé le portail ainsi que ma potière. Etant donné que je suis résident de l'immeuble, je paye des charges pour ma place de parking mais certainement aussi pour l'entretien du parking et pour que tout fonctionne. Vu que ce n'était pas le cas, j'estime être la victime et non le responsable. Je ne suis pas responsable de l'incompétence du service technique ! Je suis jeune conducteur alors je ne voudrai pas faire marcher mon assurance surtout que je suis la victime. Comment faire pour contester les réparation. Es ce que je peux obtenir réparation pour ma portière ?

Merci par avance pour le temps accordé a ma question.

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **12:47**

ça ne vous autorisait pas à dégrader le bien d'autrui (donc vous devez payer le préjudice et comme c'est un acte volontaire, votre assurance ne devrait pas marcher si vous lui dites la

vérité). vous n'êtes pas la victime.